

## 1.3 – MARCHÉ ET SOCIÉTÉS

### A – LA CONSTRUCTION HISTORIQUE ET SOCIALE DU MARCHÉ

#### a) – Le marché est un ordre naturel selon les libéraux

1 – «La plus sacrée et la plus inviolable de toutes les propriétés est celle de sa propre industrie, parce qu'elle est la source originaire de toutes les autres propriétés. Le patrimoine du pauvre est dans la force et l'adresse de ses mains ; et l'empêcher d'employer cette force et cette adresse de la manière qu'il juge la plus convenable, tant qu'il ne porte pas de dommage à personne, est une violation manifeste de cette propriété primitive. C'est une usurpation criante sur la liberté légitime, tant de l'ouvrier que de ceux qui seraient disposés à lui donner du travail ; c'est empêcher à la fois l'un, de travailler à ce qu'il juge à propos, et l'autre, d'employer qui bon lui semble»

(Source : Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes des richesses des nations*, 1776 - Flammarion p.198)

2 – «Cette division du travail, de laquelle découlent tant d'avantages, ne doit pas être regardée dans son origine comme l'effet d'une sagesse humaine qui ait prévu et qui ait eu pour but cette opulence générale qui en est le résultat : elle est la conséquence nécessaire, quoique lente et graduelle, d'un certain penchant naturel à tous les hommes qui ne se proposent pas des vues aussi étendues : c'est le penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et échange d'une chose pour une autre [...].

L'homme a presque continuellement besoin du secours de ses semblables, et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance. Il sera bien plus sûr de réussir, s'il s'adresse à leur intérêt personnel et s'il leur persuade que leur propre avantage leur commande de faire ce qu'il souhaite d'eux. C'est ce que fait celui qui propose à un autre un marché quelconque; le sens de la proposition est ceci : *Donnez-moi ce dont j'ai besoin, et vous aurez de moi ce dont vous avez besoin nous même* ; et la plus grande partie de ces bons offices qui nous sont si nécessaires, s'obtient de cette façon. Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger, que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme ; ce n'est jamais de leur besoin que nous leur parlons, c'est toujours de leur avantage. [...] Tout en ne cherchant que son intérêt personnel, il travaille souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société, que s'il avait réellement pour but d'y travailler. Je n'ai jamais vu que ceux qui aspiraient, dans leur entreprise de commerce, à travailler pour le bien général, aient fait beaucoup de bonnes choses».

(Source : Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776 - Gallimard, p. 256)

3 – «Tout homme, tant qu'il n'enfreint pas les lois de la justice, demeure en pleine liberté de suivre la route que lui montre son intérêt et de porter où il lui plaît son industrie et son capital, concurrence avec tous ceux de toute autre classe d'hommes. Le souverain se trouve entièrement débarrassé de la charge d'être le surintendant de l'industrie des particuliers et de la diriger vers les emplois les mieux assortis à l'intérêt général de la société. Dans le système de la liberté naturelle, le souverain n'a que trois devoirs à remplir : - le premier, c'est le devoir de défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes ; - le second, c'est le devoir de protéger autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre ; et le troisième c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense».

(Source : Adam Smith, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776, Gallimard)

**Q1** – Quels sont les deux droits « naturels » des hommes selon Adam Smith ?

- .....
- .....

**Q2** – Quelles sont les raisons qui poussent les hommes à échanger selon Adam Smith ?

- .....
- .....

**Q3** – Quels sont les avantages que procurent ces échanges marchands selon Adam Smith ?

- .....
- .....

#### b) – Le marché n'est pas universellement institué

1 – La Kula est pratiquée en Mélanésie, notamment par les habitants des îles Tobriand, au large de la Nouvelle-Guinée. Elle correspond à un système d'échanges cérémoniels de biens, sous forme de dons circulaires («kula») très codifiés. La kula se pratique ainsi : les habitants d'une île A partent en pirogue vers une île B amie. Ils emportent avec eux quelques cadeaux sans grande utilité ni grande valeur décorative, comme des brassards de coquillages. Arrivés sur l'île B, ils vont offrir ces présents. Les habitants de l'île B vont alors, en retour, offrir d'autres cadeaux symboliques.

Cet échange signifie que de nouveaux liens se sont créés entre les tribus devenues amies. L'importance du cadeau détermine le prestige et la cérémonie du donateur. Elle crée aussi une relation de dépendance de celui qui reçoit à l'égard de son hôte, toujours plus généreux. Les habitants de l'île A vont alors continuer leur tournée dans d'autres îles de l'archipel. L'année suivante, ce sera une expédition de l'île B, qui partira à son tour en visite chez ses voisins pour recevoir de nombreux dons cérémoniels de la part de ceux qui lui sont désormais obligés. La kula qui semble avoir été déjà pratiquée voilà un millier d'années, poursuit aujourd'hui son existence dans les îles mélanésiennes. Elle porte toujours sur des biens sans valeur marchande ni utilitaire.

(J.M.Servet, *Sciences Humaines*, hors-série n°3, décembre 1993)

2 – L'obligation de donner est l'essence du potlatch. Un chef doit donner des potlatches, pour lui-même, pour son fils, son gendre ou sa fille, pour ses morts. Il ne conserve son autorité sur sa tribu et son village, voire sur sa famille, il ne maintient son rang entre chefs - nationalement et internationalement - que s'il prouve qu'il est hanté et favorisé des esprits et de la fortune, qu'il est possédé par elle et qu'il la possède ; et il ne peut prouver cette fortune qu'en la dépensant, en la distribuant, en humiliant les autres, en les mettant « à l'ombre de son nom ». On dit de l'un des grands chefs mythiques qui ne donnait pas de potlatch qu'il avait la « face pourrie ». [...]

L'obligation de recevoir ne contraint pas moins. On n'a pas le droit de refuser un don, de refuser le potlatch. Agir ainsi c'est manifester qu'on craint d'avoir à rendre, c'est craindre d'être « Raplati » tant qu'on n'a pas rendu. En réalité, c'est être « aplati » déjà. C'est perdre le poids de son nom; c'est s'avouer vaincu d'avance. L'obligation de rendre est tout le potlatch. Mais normalement le potlatch doit être rendu de façon usuraire. Même si pour un service rendu un sujet reçoit une couverture de son chef, il lui en rendra deux à l'occasion du mariage de la famille du chef, de l'intronisation du fils du chef, etc. L'obligation de rendre dignement est impérative. On perd la « face » à jamais si on ne rend pas. Si on donne des choses et les rend, c'est parce qu'on se donne et se « rend des respects » - nous disons encore des politesses.  
(Source : Marcel Mauss, *Essai sur le don*, Gallimard, 1924)

**Q1 –** Quelles sont les principales caractéristiques de ce type d'échanges décrit dans les textes ?

- .....
- .....
- .....
- .....

**Q2 –** Comment expliquez-vous l'existence de ces pratiques du don ?

- .....
- .....

**Q3 –** En quoi ce type d'échange remet-il en cause les présupposés libéraux ?

- .....
- .....
- .....

### **c) – Les marchés n'obéissent pas toujours à la logique de marché**

1 – Commençons par Fernand Braudel. Dans son œuvre *La dynamique du capitalisme*, il pose quelques questions au départ de toute réflexion sur marché et capitalisme. Il distingue plusieurs niveaux. Le premier est celui « *des paysans dans leur village qui vivent de façon presque autonome, quasi en autarcie* », des masses immobiles pour lesquelles il ne décrit pas de processus d'accès progressif à une économie de marché. Celle-ci est le deuxième étage de la construction, une « *très imparfaite économie d'échange* » qui « *n'arrive pas à joindre toute la production à toute la consommation* ». Elle fonctionne à un niveau modeste, aux frontières floues avec le précédent : celui de milliers de petites gens qui étaient néanmoins « *du côté de la vie des échanges, du côté du calcul, du droit et avoir* ». Elle donne l'impression d'une juxtaposition de milliers de micro marchés.

On appellerait volontiers cette structure, peu différente de l'Asie à l'Europe occidentale, une économie marchande, c'est à dire une économie où existent des marchés segmentés par produits et par localités, sans continuité dans la gamme de production. Il ne s'agit guère d'une économie de marché. [...]

Karl Polanyi aide à retrouver une perspective plus conforme à une évidence historique : des marchés ne sont pas l'économie de marché. Malgré son origine lointaine, l'économie de marché ne s'est développée que peu à peu, pour dominer vraiment la société et l'économie du XIXe siècle. La première hypothèse de Karl Polanyi était que les marchés, et plus généralement l'économie, étaient jusqu'alors immergés dans les relations sociales. La nouveauté révolutionnaire fut leur autonomisation, par la mise à l'écart de toutes les réglementations qui empêchaient leur libre jeu. Sa seconde hypothèse était que le marché autorégulateur du XIXe siècle, qui remplaça un ensemble de marchés régulés, était un système. Tous les marchés étaient désormais reliés entre eux, même ceux des facteurs de production, devenus objets de marché.  
(Source : Patrick Verley, *Alternatives économiques* n° 166, Janvier 1999)

2 – Un des grands mérites de Karl Polanyi est de remettre en cause la thèse selon laquelle s'il existait du commerce et des marchands, alors ce commerce suivait la logique du marché. Or, il n'existe aucun lien nécessaire, explique Polanyi, entre le commerce (*trade*) et le marché (*market*) de la théorie économique pas plus que qu'entre celui-ci et les marchés de village ou de quartiers (*market places*). Le fait d'aller au marché (*market place*) n'implique nullement qu'on se conforme aux lois du marché.

A Babylone et dans tout le Moyen Orient antique, le grand commerce est en fait un commerce administré, pris en charge par des fonctionnaires et dans lequel les prix internationaux fixés par traités diplomatiques, ne sont pas susceptibles d'être discutés et modifiés par marchandage. Plus généralement, dans le cadre de ce qu'on pourrait appeler les marchés traditionnels, les prix préexistent à l'échange et ne sont pas facilement affectés par le volume de l'offre et de la demande. Ce sont des prix sociaux fixés par la coutume contre laquelle il fait rarement bon aller. Ces marchés traditionnels n'entretiennent donc pas de rapport clair avec le marché analysé par la théorie économique, qui est un marché autorégulé dans lequel les prix sont indépendants des rapports sociaux entre les personnes et résultent de la confrontation entre une masse d'offreurs et de demandeurs anonymes au lieu de lui préexister. Bref, jusqu'à il y a peu, le marché n'était pas encore "désencastré" (*disembedded*) du rapport social d'ensemble.

(Source : Alain Caillé, *Alternatives économiques*, mai 1994)

**Q1** – Quelle était l'importance des marchés dans les sociétés agricoles traditionnelles

.....  
.....

**Q2** – Quelles étaient les caractéristiques des échanges marchands dans ces sociétés traditionnelles ?

- .....
- .....

**d) – Économie de marché et société de marché**

1 – Polanyi s'inscrit en faux contre la vision de l'économie véhiculée par les économistes classiques en général et Adam Smith en particulier. L'économie de marché est une invention récente qui ne doit rien à l'inclination présumée des hommes à l'échange. Il situe très exactement à l'année 1834 l'acte de naissance de cette économie. Cette année là est abolie la fameuse loi de Speenhamland qui assurait jusqu'ici, dans chaque paroisse, un revenu minimal au pauvre. Pour Polanyi, son abolition ouvre la voie à la constitution d'un marché du travail. Elle parachève la constitution d'un marché autorégulateur qui permet de tout acheter: des biens et des marchandises, mais aussi la terre, la monnaie et la force de travail moyennant respectivement des prix, une rente, des intérêts, un salaire.

Par «*transformation*», Polanyi désigne ce processus de marchandisation à l'échelle de la planète par lequel les échanges marchands finissent par supplanter les autres formes de transferts. Résultat: alors que dans les sociétés traditionnelles, l'économie était «*encastrée*» (*embedded*) dans les relations sociales, dans les sociétés modernes, l'économique devient autonome. Cette transformation ne découle pas de l'extension des marchés locaux ou du développement du commerce au long cours, mais de l'action de l'État qui, par le jeu des mesures protectionnistes et des réglementations en tout genre a permis la constitution de marchés nationaux. [...]

Le second aspect de l'analyse de Polanyi, est que l'extension du marché autorégulateur va de pair avec un mouvement en sens inverse: la pression des populations en faveur d'une plus grande protection sociale contre les excès du libéralisme économique. La «*grande transformation*» n'est autre que ce processus. Elle concerne toutes les sociétés modernes. (Source : Sylvain Allemand, *La dynamique du capitalisme, Sciences humaines*, hors série n°30, septembre 2000)

2 – Bien loin d'être un aboutissement des pratiques et désirs transactionnels, c'est lui (le marché) qui modèle et façonne comportements et actions des individus qui se pensent alors, par anticipation, en «*agents économiques*», scellant ainsi une profonde révolution, plus considérable que celles qui peuplent nos livres d'Histoire. Le marché est une idée qui, quand elle gagne réellement la collectivité, quand elle l'investit, la transforme radicalement, lui commandant «*d'échanger*», c'est-à-dire de calculer suivant la norme idéologique que véhicule tout marché. (Source : Michel Henochsberg, *La place du marché*, Paris, Denoël, 2001 p.20)

3 – Il faut souligner le rôle déterminant de l'État dans l'organisation des foires et des marchés, ces condensations périodiques de l'échange. Les impératifs de la politique fiscale expliquent pour une large part leur développement. Dès la fin du XIVe siècle, l'établissement de foires et de marchés est ainsi lié à une autorisation royale. L'État moderne se nourrit du commerce, c'est pourquoi il l'encourage et voit dans sa liberté la condition de sa propre prospérité. (Source : P .Rosanvallon, *Le libéralisme économique*, Seuil 1989)

**Q1** – L'économie de marché est apparue à quelle époque selon Karl Polanyi ?

.....  
.....

**Q2** – Quelles sont les conditions pour qu'une économie de marché puisse exister selon lui ?

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**Q3** – Pourquoi l'État encourage-t-il la création d'une économie de marché ?

- .....
- .....

**Q4** – Cette marchandisation de la société est-elle à sens unique ?

.....  
.....

**e) – Le marché est une construction sociale**

Bien qu'il ne soit pas un réseau de commercialisation à proprement parler, il faut mentionner le Syndicats des producteurs de fraises du Loir et Cher: créé en 1973, sur l'initiative d'un conseiller agricole de la Chambre d'agriculture, et regroupant la majeure partie des plus gros producteurs, il a pour projet de stimuler une production égalant en qualité et en présentation celle des grandes régions productrices. A cette fin, les producteurs de fraises intéressés et les techniciens ont lancé une campagne et notamment ont élaboré des tracts comportant les 13 commandements du bon producteur de fraises, qui préconisaient entre autres la réduction des variétés des plants utilisés, la rénovation régulière de ces plants, le non-mélange de plusieurs variétés dans les mêmes plateaux, l'uniformisation de l'emballage. En 1976, leurs efforts furent

récompensés puisque, en accord avec la direction nationale du Syndicat des producteurs de fraises, la section départementale du Loir et Cher déposait chez un huissier le "macaron" ou label de qualité "Fraises de Sologne". Les producteurs y gagnaient sur le plan économique (subventions de 5% du prix de vente par kg) et sur le plan symbolique: désormais les fraises de Sologne avaient leur label de qualité au même titre que les fraises du Sud-Ouest.

Le Syndicat des producteurs de fraises a aussi réussi à mettre en relation, sur la base de leurs intérêts communs, des producteurs de fraises de plusieurs communes, ce qui sera déterminant pour l'implantation du marché au cadran. On retrouve à l'origine de "l'homogénéité" du produit l'action opérée par le Syndicat départemental des producteurs de fraises : l' homogénéité n'est pas une caractéristique donnée d'avance, mais le résultat d'un travail d'organisation de la production stimulé par des subventions ou sanctionné par le service des fraudes.

En 1979, se crée à Verg, en Lot et Garonne, un marché au cadran qui a pour effet de rehausser les cours pratiqués et d'améliorer la qualité de la production. Les fraises du Loir et Cher, qui étaient déjà considérées comme inférieures à celles du Midi, s'en trouvent doublement déclassées. C'est dans ce contexte que les leaders régionaux et le conseiller économique, convaincus de l'intérêt de la création du marché au cadran, ont mené un double travail pour faire passer leur conviction à la fois auprès des expéditeurs et auprès des agriculteurs de la région.

L'opération n'avait pas pour but essentiel de remplacer complètement les expéditeurs travaillant dans la région, mais de les insérer dans un autre rapport où la concurrence jouerait plus librement, en sorte que les prix seraient le résultat du jeu de l'offre et de la demande et non plus imposés par l'expéditeur ou le courtier. Pour ce faire, ils ont pris contact avec des expéditeurs de la région, intéressés par l'achat de leur production, afin de briser le monopole qui existait avec le ramassage en culture. La majeure partie des expéditeurs a fortement réagi à la création du nouveau marché, affirmant son refus collectif du nouveau système de vente et essayant de dissuader ses clients en leur fournissant toutes sortes de contre - informations. Mais, le jeu de la concurrence a triomphé, une poignée d'expéditeurs (les plus gros) acceptant de jouer le jeu proposé par les producteurs (les plus gros).

Pour convaincre les agriculteurs, des voyages ont été organisés dans le cadre du Syndicat des producteurs de fraises pour observer le fonctionnement d'autres marchés au cadran. Des réunions de « sensibilisation » furent organisées à la campagne. Lorsque, en 1981, les agriculteurs favorables à la création du marché eurent jugé qu'ils étaient suffisamment nombreux, une assemblée générale du Syndicat décida la création de ce marché. La définition des statuts, les démarches auprès de l'administration pour l'habilitation et l'obtention de subventions furent facilitées par le conseiller économique, ainsi que l'achat de l'ordinateur et le recrutement du vendeur.

En 1985, le marché au cadran fonctionne, même si sa mise en place a ébranlé les amitiés de longue date entre courtiers et producteurs, provoqué des discussions houleuses à l'intérieur des familles où les uns sont entrés au cadran, tandis que les autres continuent à défendre vigoureusement les réseaux traditionnels.

(Marie France Garcia, *La construction sociale d'un marché parfait*, Actes de la recherche en sciences sociale, n° 65, Novembre 1986)

**Q1 –** Quels sont les acteurs à l'origine de la création du marché au cadran et leurs motivations ?

- .....
- .....
- .....

**Q2 –** La création du marché est-elle spontanée ? Que suppose-t-elle ?

.....  
.....

**Q3 –** Expliquez le sens de la phrase soulignée qui traite de l'homogénéité de la fraise de Sologne.

- .....
- .....
- .....
- .....

**Q4 –** Qu'est-ce qu'une *institution* ?

.....  
.....

**Q5 –** En quoi peut-on dire que le marché a été historiquement et socialement institué ?

.....  
.....  
.....  
.....

## B – LE MARCHÉ A BESOIN D'INSTITUTIONS

### a) – L'échange marchand a besoin de règles et d'organisation

#### 1 – L'institutionnalisation horizontale fondée sur les relations sociales

Au XI<sup>e</sup> siècle, les commerçants maures d'Afrique du Nord rêvaient d'étendre leur activité au-delà des frontières et de s'implanter sur tout le pourtour méditerranéen. Dans aucun centre de la région, les échanges n'étaient soumis à des restrictions ou réglementations formelles, la concurrence s'exerçait librement et acheteurs et vendeurs, présents en grand nombre, négociaient les prix par voie d'intermédiaires, d'adjudication ouverte ou en traitant directement. Le commerce transfrontière échappait aussi généralement à toute réglementation et restriction formelles. Mais toutes sortes d'incertitudes pesaient sur ce type d'échanges : ignorance des prix de vente, incertitude quant à la qualité des marchandises à l'arrivée, sans parler du risque de vol. Les commerçants devaient faire le voyage avec leurs marchandises pour être sûrs qu'elles arrivent à leur destination lointaine et soient vendues. Ces risques et ces coûts freinaient naturellement les échanges.

Les Maures ont donc installé dans tous les grands centres commerciaux de la Méditerranée des agents pour défendre leurs intérêts et obtenir des informations sur les marchés. Membres de la même communauté, ceux-ci étaient jugés dignes de confiance. Et libérés d'un certain nombre de problèmes d'ordre contractuel, les commerçants maures n'avaient plus besoin de se déplacer pour ne pas risquer d'être volés. L'information circulait librement dans ce réseau uni par des liens sociaux. De même, bien que non écrites, les règles de l'organisation étaient respectées, car tous avaient intérêt à demeurer membres de cette coalition de négociants. Les liens sociaux scellaient des relations d'affaires mutuellement bénéfiques, et le commerce transfrontière était florissant.

(Source : Banque mondiale - *Des institutions pour les marchés* - Ed ESKA, janvier 2002, pp.3-4)

**Q1** – Quels étaient les problèmes rencontrés par les commerçants Maures ?

.....  
.....  
.....

**Q2** – Comment ont-ils résolu ces problèmes ?

.....  
.....  
.....

**Q3** – Quels sont les avantages procurés par leur organisation ?

.....  
.....  
.....

#### 2 – L'institutionnalisation verticale fondée sur des règles juridiques

Une économie de marché s'organise autour de marchés : voilà une tautologie. Le marché est donc une abstraction fondée sur toute une variété de réalités qu'on appelle les marchés. Ces derniers n'existent pas *ex nihilo* ; non seulement ils sont eux-mêmes des institutions, mais leur existence dépend elle-même d'un certain nombre d'autres institutions. Celles-ci se sont modifiées au cours du temps, pour répondre au changement des conditions historiques de la production, par exemple.

La première de ces institutions est sans doute l'institution juridique. Sans un régime de droit qui élève une barrière suffisamment efficace contre le risque de spoliation, on conçoit que production et échange n'auraient pu se développer. Le droit de propriété reste aujourd'hui la pierre angulaire de l'économie de marché. Cette thèse mériterait une présentation et une discussion plus amples, mais le passage à l'économie de marché des pays de l'Europe de l'Est lui a donné une actualité nouvelle qui suffit à l'illustrer. La relance de mécanismes de marché a souvent dû être précédée par la définition de droits de propriété, par exemple, pour les entreprises. L'intervention brutale des mafias constitue une réponse caricaturale et criminelle au besoin de règles du jeu qui conditionnent le bon fonctionnement du marché.

La seconde «institution», cruciale pour le fonctionnement et le développement du marché, n'est d'autre que la monnaie. [...] A ce stade, il convient de remarquer que le droit et la monnaie - les deux «institutions» clés du marché - relèvent de l'organisation collective de la société; leur consolidation est allée de pair avec celle des pouvoirs régaliens de l'État. Sans entrer dans une histoire de la monnaie, et sans ranimer les polémiques encore actives sur sa gestion étatique, force est de constater qu'en la matière l'intervention centrale - celle d'une banque centrale hier encadrée par l'État, aujourd'hui indépendante - a été dans le passé, et restera vraisemblablement dans l'avenir, déterminante. Organisation centrale, État et marché apparaissent ici complémentaires plutôt qu'antagonistes.

(Source: Roger Guesnerie, *L'économie de marché*, Flammarion 1996)

**Q1** – Pourquoi le droit de propriété est-il nécessaire au marché ?

.....  
.....  
.....

**Q2** – Pourquoi la monnaie est-elle nécessaire au développement des échanges marchands ?

.....  
.....  
.....

**Q3** – Qui prend en charge ces deux institutions ? Pourquoi ? Expliquez la phrase soulignée.

.....  
.....  
.....

## **b) – Les règles sociales de la concurrence**

### **1 – La surveillance des autorités de marché :**

1 – Un an après le vote de la loi Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis, la France se dote d'une loi de sécurité financière conçue, selon les termes du ministre des finances, Francis Mer, comme *"une réponse à la fois politique et technique à la crise de confiance dans les mécanismes du marché"*.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) sera le résultat de la fusion de la Commission des opérations de Bourse (COB), installée par le Général de Gaulle en 1967, du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). Autorité administrative dotée de la personnalité morale, elle pourra ester<sup>1</sup> en justice. Elle aura pour mission la protection de l'épargne, l'information des investisseurs et le bon fonctionnement du marché. Elle disposera d'un collège de seize membres, dont un président, nommé par décret du président de la République. Sa capacité de sanction sera renforcée par l'instauration d'une Commission des sanctions, composée de 12 membres. L'AMF sera également chargée de *"fixer les conditions d'exercice de l'activité des analystes"*. L'autorité rédigera en outre, tous les ans, *"un rapport sur le rôle des agences de notation, leurs règles déontologiques, la transparence de leurs méthodes et l'impact de leur activité sur les émetteurs et les marchés financiers"*. Agences de notation et analystes devront conserver leurs documents préparatoires pendant trois ans.

(Source : Cécile Ducourtrieux et Anne Michel, Le Monde, 19 juillet 2003)

Ester<sup>1</sup> = porter l'affaire en justice

2 – En fait le fonctionnement du marché doit être l'objet d'une vigilance incessante de la part des organisateurs qui doivent lutter contre toutes les actions des participants visant à intervenir sur le déroulement des transactions. En effet, si la création du cadran a placé les expéditeurs dans une situation de concurrence, ceux-ci ont tenté de se réorganiser, de faire des alliances pour retrouver leur ancien pouvoir (échanges quotidiens d'information par téléphone concernant l'évolution du marché, conclusion d'accords secrets dont les effets observables sont, par exemple, lors de la deuxième mise en vente d'un produit consécutive à un refus du producteur de vendre au prix offert, le maintien de l'offre au même prix). Pour éviter que ces pratiques ne prennent plus d'ampleur, le Conseil d'administration du cadran a pris certaines mesures : le renouvellement des conventions des acheteurs avec le cadran, qui, selon les statuts de 1981, devait se faire automatiquement, est désormais étudié tous les ans, ce qui est une façon de redéfinir les exigences envers les expéditeurs. L'expulsion est prévue par les statuts en cas de manquement aux règles énoncées, et si elle ne s'est produite qu'une seule fois pour des raisons de non-solvabilité, elle n'en constitue pas moins une menace fréquemment utilisée.

Les producteurs doivent faire l'objet d'une même vigilance. Certains essaient de profiter des deux systèmes, vendant un jour au cadran, un jour à l'expéditeur et ne respectant pas la règle d'apport total énoncée par le cadran. D'autres interviennent quelquefois maladroitement, parce qu'ils ne connaissent pas suffisamment la demande sur d'autres marchés : si le silence est de règle pendant la réalisation des transactions, en revanche la sortie conjointe des expéditeurs et des producteurs est souvent accompagnée de commentaires plus ou moins intempestifs de la part des producteurs qui visent à mettre en garde les acheteurs pour qu'il ne fasse pas abusivement baisser la valeur de leur offre et de les avertir des parades possibles (expulsion du marché, arrêt de la cueillette). Pour maintenir la « bonne entente » et « l'esprit de grande famille » dont témoignent les adhérents, le président et le trésorier sont présents tous les jours, observent, conseillent, rappellent à l'ordre.

(Marie France Garcia, *La construction sociale d'un marché parfait*, Actes de la recherche en sciences sociale, Nov. 1986)

### **2 – La surveillance des autorités étatiques :**

Depuis quand existe-t-il des législations anti-monopoles ? Si les économistes se sont intéressés depuis longtemps aux conséquences économique de la concurrence, les textes législatifs et réglementaires et la mise en place d'autorités chargées de les faire respecter sont beaucoup plus récents. Les premières lois antimonopoles apparaissent aux États-Unis : le Sherman Act, adopté en 1890, suivi, en 1914, du Clayton Act et de la création de la Federal Trade Commission. Le Sherman Act fut appliqué pour la première fois en 1911 à l'encontre de la Standard Oil, l'empire pétrolier de John Rockefeller, qui dut éclater en trente sociétés. Dans l'après-guerre, la législation anti monopole américaine sera utilisée de façon ponctuelle contre quelques grandes entreprises accusées de position dominante. Le dernier exemple en date est celui de Microsoft. [...]

L'article 81 sur les règles de la concurrence au sein de l'Union européenne établit que *"tous accords entre sociétés, toutes décisions d'associations d'entreprises et pratiques concertées, susceptibles d'affecter le commerce entre Etats membres et qui ont pour objet (...) d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence à l'intérieur du marché commun"* sont interdits. La Commission européenne s'est-elle souvent opposée à des concentrations ? Non, depuis l'adoption, le 21 décembre 1989, du Règlement sur les concentrations, la Commission n'a donné que onze avis négatifs, soit environ 1 % des opérations notifiées. Une trentaine ont été autorisées mais moyennant des aménagements, c'est-à-dire la vente de certains secteurs d'activité. [...]

Quel est en France, le rôle du Conseil national de la concurrence ? Cet organisme est une institution indépendante créée le 1er décembre 1986 pour veiller au respect de la liberté des prix, à l'absence d'abus de position consécutive à des concentrations ou à des ententes entre entreprises, au libre accès au marché. Le Conseil national de la concurrence a un rôle consultatif et un rôle contentieux. Il est consulté pour avis par le gouvernement, le Parlement, les entreprises, les syndicats, les associations de consommateurs...Mais il peut aussi infliger des amendes à des entreprises entravant le bon fonctionnement des marchés. Si besoin est, il peut effectuer lui-même des enquêtes ou les confier au service de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Industrie, dont la fonction est de veiller au respect du libre jeu de la concurrence.

(Source : Serge Mari, *Questions économiques et sociales*, Gallimard, Folio-Actuel, 2000)

2 – Le Conseil de la concurrence a annoncé, mercredi 14 mars, qu'il infligeait une amende de 10 millions d'euros à la filiale française du laboratoire britannique GlaxoSmithKline (GSK) "pour avoir abusivement fait obstacle à l'arrivée de médicaments génériques à l'hôpital". Pour la première fois, une entreprise est condamnée en raison de "prix prédateurs", c'est-à-dire des prix "anormalement bas" destinés à "évincer ou décourager la concurrence". L'affaire remonte à 1999-2000. A cette époque, GSK commercialise le Zinnat, très apprécié des médecins hospitaliers. Mais les brevets de cet antibiotique venant de tomber dans le domaine public, des fabricants de génériques le commercialisent aussi. L'un d'eux, Flavelab, aujourd'hui disparu, estime que GSK ne joue pas le jeu et pratique une politique de prix abusivement bas. Il saisit le Conseil de la concurrence. Les lenteurs de l'enquête font que le plaignant finit par être évincé du marché.

Le Conseil de la concurrence s'autosaisit alors pour continuer son travail et finit par considérer que les prix pratiqués par Glaxo sur ce médicament ont eu un caractère prédateur concernant "43 marchés hospitaliers passés en 1999 et 2000. Les prix de vente pratiqués sur le Zinnat injectable étaient inférieurs au prix d'achat de ce médicament par Glaxo France, lequel se fournissait auprès d'une autre filiale du groupe". Une fois Flavelab sorti du marché, le laboratoire Glaxo "a remonté sensiblement ses prix (...), récupérant très largement les pertes consenties pendant la période de prédation", poursuit le Conseil de la concurrence, qui ajoute que cette "politique de prédation s'est inscrite dans une stratégie globale d'intimidation".

(Source : Yves Mamou, *Le Monde* du 16 mars 2007)

### 3 – La surveillance des associations de consommateurs :

1 – L'association de consommateurs UFC-Que choisir, connue du grand public pour ses tests sans complaisance - elle dépense 1 million d'euros pour en réaliser une cinquantaine par an, publiés dans le magazine Que choisir -, est devenue, en quelques mois, un vrai contre-pouvoir. Certes, elle n'est pas la seule à se mobiliser pour la défense des consommateurs. Il existe en France dix-huit associations nationales agréées, sans compter l'Institut national de la consommation (INC), un organisme public qui édite aussi ses tests et ses études dans son magazine 60 millions de consommateurs. Elles ont fait de la chasse aux meilleurs prix leur cheval de bataille.

Mais l'UFC-Que choisir a décidé de dénoncer systématiquement le comportement abusif dans certains secteurs. Tarification des SMS (mini-messages téléphoniques), tarifs exorbitants des banques, exclusion bancaire, prix dans la grande distribution..., rien n'échappe à cette association de consommateurs, née en 1951, qui emploie une centaine de salariés et plus de 2 000 bénévoles.

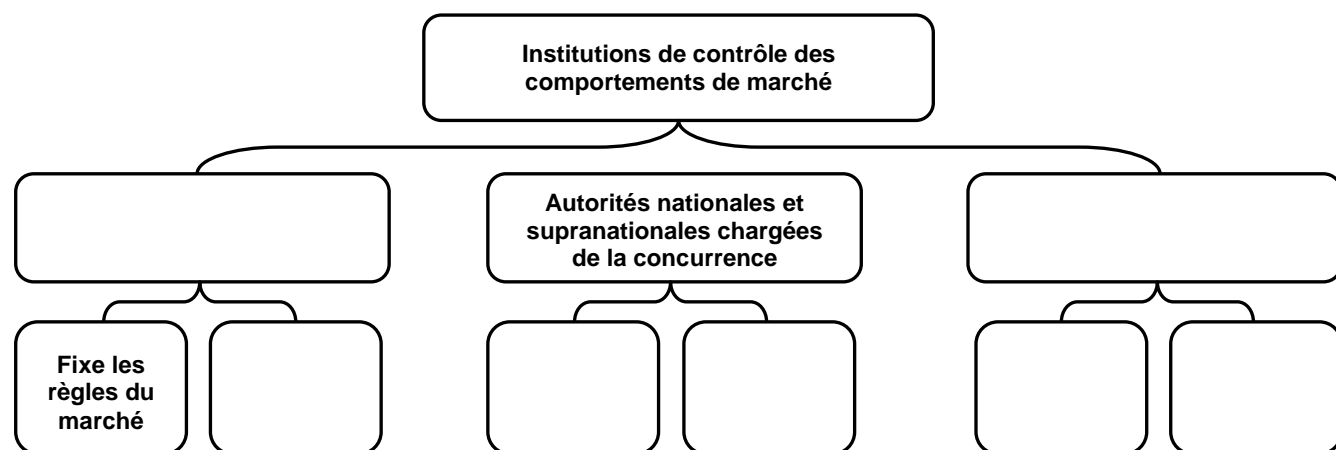
Après de longs mois d'études, l'association s'attaque dès qu'elle le peut aux "rentes d'oligopoles". Plainte auprès du Conseil de la concurrence, organisation d'un boycottage des SMS en mai 2004, d'une "Fête des chèques" qui a consisté à envoyer un signe de mécontentement aux banques en multipliant les chèques de 1 centime d'euro : tous les moyens sont bons pour se faire entendre. "Sur les SMS facturés à 15 centimes d'euro par les trois opérateurs de téléphonie mobile, nous avons constaté que chaque opérateur réalisait une marge de 80,2 % alors que, selon nous, le prix de revient s'élevait à 2,2 centimes", explique M. Bazot.

(Source : Nathalie Brafman, *Le Monde* du 29 mars 2005)

2 – Six mois après la création de son site Internet Cartelmobile.org incitant les consommateurs à demander réparation à la suite de la condamnation, en 2005, d'Orange, SFR et Bouygues Telecom pour entente illicite, UFC-Que choisir a déposé, vendredi 13 octobre, 12 530 demandes d'indemnisation au tribunal de commerce de Paris. L'association a engagé des montants colossaux (500 000 euros) pour accompagner ces victimes devant le juge, bien que le préjudice moyen ne s'élève qu'à 65 euros : elle a notamment fait plancher vingt juristes pendant six mois. Le nombre de dossiers déposés reste modeste comparé aux 27 millions de clients concernés à l'époque (entre 2000 et 2002) et aux 200 000 personnes inscrites sur le site. "Dès le début, nous savions que nous n'aurions pas la capacité de traiter des millions de dossiers", concède Alain Bazot, président d'UFC-Que choisir. Pour lui, l'essentiel était de démontrer la nécessité de mettre en place un système d'actions collectives : "Cette affaire illustre parfaitement le caractère inadapté et inefficace des procédures à la disposition des consommateurs et de leurs associations pour faire valoir leurs droits dans les contentieux de masse." Selon M. Bazot, le texte sur les actions de groupe inclus dans le projet de loi sur la consommation ne répond pas aux besoins des consommateurs. Car, si dans la première phase, ils seront regroupés dans une association, ils se retrouveront "isolés au moment de l'indemnisation et devront attendre une offre individuelle".

(Source : Nathalie Brafman, *Le Monde* du 14 octobre 2006)

Q1 – A partir des textes ci-dessus remplissez le schéma avec les termes suivants : *surveille et sanctionne, associations de consommateurs, Teste et dénonce, autorités de marché, sanctionne par des amendes, porte plainte devant la justice, contrôle les pratiques des sociétés et des Etats.*



Q2 – A partir des textes et du vocabulaire suivant, remplissez le texte à trous : délit d'initié, surveiller, information, prix, ententes, régulation, récidiver, concentrations, associations, dumping, risques, concurrence, contrôle, sanctionner, étatiques, réglementation, sortie, affranchir, médiatisation, limitées, abus de position dominante, autorité, marché, justice.

L'institutionnalisation est aussi une réponse au fait que les acteurs ont tendance à s'..... des lois du marché pour réduire les.....et maximiser leurs gains. L'adhésion aux règles du marché n'est pas spontanée. Offreurs et demandeurs ont tendance à s'organiser pour échapper aux lois du marché. Les firmes s'accordent sur les prix et la répartition des marchés (.....), le monopole, l'.....(une firme impose à ses concurrents et aux acheteurs ses prix ou ses produits), le..... (la firme vend à perte sur un marché et se rattrape par des prix élevés sur les marchés où elle domine), le.....(une personne profite d'une information que les autres n'ont pas pour

s'enrichir), etc...sont autant de moyens d'échapper à la concurrence. Le respect des lois du marché implique donc trois types d'organisations :

- ✓ Des autorités de....., chargées de codifier son fonctionnement (heures d'ouverture, mode d'accès au marché, type de fixation des prix) et les règles de « bonne pratique ». Une autorité de marché doit.....les comportements des acteurs et les.....lorsqu'ils contreviennent aux règles (amendes, transmission du dossier à la justice, exclusion du marché...). Elles peuvent porter une affaire en justice. Ainsi, l'autorité des marchés financiers (AMF) est une institution chargée de la.....des marchés financiers. Elle apporte son concours au législateur pour l'élaboration de la.....des marchés financiers. Elle veille à la régularité de l'..... donnée aux acteurs des marchés et au bon fonctionnement des marchés financiers. Elle dispose d'un pouvoir de .....et de sanctions. Elle peut porter une affaire en.....
- ✓ Des organisations..... nationales et supranationales chargées de surveiller les atteintes à la libre.....et de les sanctionner. L'Etat est censé protéger les consommateurs en surveillant les.....et en interdisant les monopoles, les ententes, les entraves à l'accès au marché (lois anti-trust, accords de libre-échange, interdiction du refus de vente, interdiction du dumping...). On trouve ce type d'institutions :
  - Au niveau national : l'..... de la concurrence ;
  - Au niveau européen : la commission européenne chargée de la concurrence ;
  - Au niveau mondial : l'organisation mondiale du commerce (OMC).
- Des.....de consommateurs qui essayent de faire contre poids à la concentration des producteurs. Elles luttent contre les.....abusifs, la mauvaise qualité des produits ou des services, une information tronquée. Pour cela, elles utilisent plusieurs moyens :
  - Le test des produits pour établir le meilleur rapport qualité-prix ;
  - La.....des abus pour forcer l'Etat et les producteurs à réagir ;
  - Des actions en justice qui, aux Etats-Unis, peuvent être collectives (les class action).

Cependant, ces actions contre les atteintes à la concurrence sont.....D'une part, les actions en justice sont lentes et les jugements arrivent trop tard pour empêcher la.....du marché des entreprises concurrentes. D'autre part, les amendes représentent une faible part du chiffre d'affaires des entreprises sanctionnées ce qui ne les empêche pas de.....puisque les gains potentiels sont largement supérieurs au coût des actions illicites.

### **c) – L'État doit pallier aux défaillances du marché**

#### **1 – Externalités et biens collectifs :**

1 – L'existence d'externalités, c'est à dire d'interactions entre agents économiques que le marché ne prend pas en compte. La pollution d'une rivière occasionne des désagréments et des coûts qui ne sont pas pris en compte par l'entreprise qui en est à l'origine, puisque ce n'est pas elle qui les supporte. Conséquence : les prix du marché ne reflètent pas la totalité des coûts, si bien qu'un gâchis de ressources est ainsi engendré. Les externalités sont nombreuses. Elles peuvent être négatives (pollution) ou positives. Ainsi, les transports ferroviaires réduisent les encombrements et améliorent l'accessibilité. Malheureusement, aucun utilisateur ne veut payer ces effets diffus qui bénéficient à toute la communauté et pas seulement aux clients. Résultat: les chemins de fer se retrouvent déficitaires, voire en faillite (États-Unis) malgré leur utilité économique et sociale, parce que le marché ne permet pas de valoriser cette dernière.

Le cas des biens collectifs est assez proche de celui des externalités. Il s'agit de biens qui ne peuvent faire l'objet d'une appropriation individuelle parce que les services qu'ils rendent bénéficient à tous. Le lampadaire éclaire tous les passants, l'armée dissuade (du moins on espère) les éventuels agresseurs et profite donc à tous les citoyens. Dans ces conditions, chacun adopte un comportement de « passager clandestin » : pourquoi payer puisque je puis avoir les mêmes effets bénéfiques en me défilant ? Les usagers ne sont pas incités à révéler leurs préférences individuelles, puisqu'ils savent que, de toute façon, ils bénéficieront quand même du service sans déboursier un liard. Ainsi, tous les bateaux profitent des phares et des balises, même ceux qui ne payent pas de redevance.

Dans ces conditions, il ne peut y avoir ni demande ni prix. La seule issue consiste donc à contraindre les bénéficiaires à payer : l'impôt se substitue à l'achat volontaire. Toutefois soulignent les libéraux, certains biens collectifs peuvent être privatisés moyennant quelques adaptations techniques. La réception des ondes hertziennes peut être limitée à ceux qui payent un décodeur, on pourrait aussi imaginer un système de péage limitant l'accès à la voirie urbaine aux seuls automobilistes qui payent. Les libéraux soulignent donc que l'échec du marché, ici, n'est que relatif.

Dans le cas des externalités, Pigou un économiste anglais, a proposé dès 1932 un système de taxes et de subventions destiné à intégrer dans le prix de vente (à « internaliser ») le coût des dommages ou, au contraire, les avantages sociaux engendrés par les externalités. C'est le principe du « pollueur-payeur ». Pourquoi ne pas aller plus loin et instaurer un marché des « droits à polluer » suggèrent les libéraux contemporains ? A vrai dire, si l'idée est originale, sa mise en œuvre pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Et, surtout, qui définira le niveau « acceptable » de pollution : l'intervention publique, chassée par la porte, revient par la fenêtre

(Source : Dominique Plihon, *Alternatives Économiques*, Mai 1992)

2 – Les sujets britanniques seront-ils les premiers au monde à devoir payer s'ils polluent trop ? Le projet des "droits à polluer" individuels, à l'image de ce qui se fait pour les entreprises est bel est bien à l'étude outre-Manche. Le projet s'appuie sur une simple statistique : plus de 50 % des émissions de gaz carbonique (CO2) en Europe proviennent de la consommation individuelle d'énergie, essentiellement le transport automobile et aérien, l'électricité et le chauffage domestique. Selon le principe imaginé, chaque citoyen se verrait allouer un "quota" annuel d'émissions. En fait, un nombre de "points carbone" - une unité représentant une émission de 1 kilo de CO2 - qui seraient versés sur un compte individuel. Lors d'un achat d'essence ou d'un billet d'avion, par exemple, le compte de points serait débité sur une carte électronique ad hoc.

Tout citoyen disposerait du même "droit à polluer" en début d'année. Les plus vertueux pourraient se retrouver en excédent et les pollueurs en déficit. D'où l'idée d'une "Bourse au CO2" où chacun pourrait acheter ou vendre ses "unités carbone", cotées au jour le jour. Mais, avant un éventuel coup d'envoi, une gigantesque base de données doit être constituée afin de suivre la consommation d'énergies polluantes des ménages  
(Source : Michel Alberganti et Jérôme Torre, Le Monde du 10 septembre 2006)

**Q1** – Qu'est-ce qu'une *externalité* ? un *bien collectif* ? Donnez deux exemples concrets.

- .....
- .....

**Q2** – Expliquez avec ces exemples pourquoi le marché n'est pas capable de fixer le vrai prix ?

- .....
- .....

**Q3** – Expliquez la différence entre une taxe et la création d'un marché des droits à polluer.

- .....
- .....

## 2 – L'imperfection de l'information :

L'insuffisance ou la mauvaise qualité de l'information disponible empêche de prendre les bonnes décisions. Il en est ainsi notamment en cas d'incertitude sur le futur: les marchés, alors, ne peuvent plus jouer leur rôle. Pour Keynes, cette incapacité à regarder plus loin que le bout du nez, ou à avoir des repères sûrs, est d'ailleurs l'une des causes principales du dysfonctionnement des économies capitalistes. Lorsque l'information n'existe pas, chacun épie l'autre en espérant que cet autre bénéficie d'une meilleure information. Ainsi naissent les comportements mimétiques qui peuvent déboucher, à la façon des moutons de Panurge, sur des mouvements suicidaires.

Sans aller jusque-là, voici un exemple proposé par T.Scitovsky, un économiste américain d'orientation keynésienne, pour illustrer les conséquences négatives d'une absence de coordination. Une industrie sidérurgique n'est rentable que si un réseau ferroviaire est installé dans les cinq ans à venir. Symétriquement, le réseau ferroviaire ne sera rentable que si l'industrie sidérurgique a été mise en place lorsque celui-ci commencera à fonctionner. Chaque industrie a intérêt à la création de l'autre. Pourtant, le fonctionnement des marchés ne permet pas aux deux industries de s'informer et de coordonner dans le futur leurs projets.

Là encore, l'intervention publique, sous la forme d'une planification nationale, peut résoudre le problème en permettant de programmer dans le temps la création d'industries et d'infrastructures. Les expériences française et japonaise de planification souple illustrent ce type de politique. La théorie libérale propose, bien évidemment, une toute autre réponse : la création de marchés à terme, sur lesquels il est possible d'acheter, à un prix convenu, ce qui n'existe pas encore. Le prix pratiqué sur ces marchés et l'importance de la demande fournissent alors les indications essentielles pour juger de la viabilité d'un investissement de production.

Autre cas d'asymétrie de l'information: lorsque les biens ou les services proposés sur un marché ne peuvent être jugés par les acheteurs éventuels. Ainsi, un patient n'est pas capable d'expertiser la compétence des médecins entre lesquels il hésite. De même, je suis dans l'incapacité de choisir entre les véhicules d'occasion celui qui pourrait être le meilleur.

Dans ce cas, j'ai recours à une procédure de sélection adverse : puisque les qualités extérieures du bien ou du service que je cherche à acheter ne peuvent suffire à me renseigner, je sélectionnerai sur la base des prix, en écartant le plus bas, car il est vraisemblable qu'ils signifient une moins bonne qualité. Le prix, au lieu d'être la résultante de la transaction, devient une information sur les mérites ou les vices cachés. Si je cherche à vendre, je n'ai donc pas intérêt à vendre trop bas, car il ne se trouvera personne pour acheter. C'est ainsi que lorsqu'un camembert est mis en promotion, il s'en vend en général moins. Il en est de même pour le whisky : les premiers prix font fuir le client qui craint une mauvaise qualité.

La défaillance du système des prix signifie que l'information nécessaire aux décisions économiques doit être acquise par des procédures coûteuses et souvent complexes: système de garantie, codes de déontologie, étiquetage informatif...Celles-ci ne pouvant être mises en œuvre par des agents individuels, des institutions spécialisées se créent à cet effet: garages spécialisés visant à réduire l'incertitude que doit affronter l'acheteur d'une voiture, ou banques dont l'une des fonctions est de réduire les risques des épargnants face aux emprunteurs.

Selon cette approche défendue par l'école « néo institutionnaliste » (O. Williamson, G.Akerlof ou R. Coase, prix Nobel 1991, sont quelques-uns des représentants les plus connus de cette approche), l'existence des institutions économiques, et notamment des entreprises, peut être expliquée comme un moyen de réduire les coûts de transaction liés aux imperfections des marchés. Ces organisations entretiennent une relation ambivalente avec les marchés. D'un côté, elles contribuent à en réduire les imperfections en améliorant la qualité de l'information. D'un autre côté, elles ont un pouvoir de marché, surtout si elles sont de grande taille, et modifient profondément le fonctionnement du marché.

L'économie de marché n'a ainsi pas grand-chose à voir avec le modèle traditionnel d'équilibre général où l'information circule uniquement par les prix. Elle se caractérise plutôt par un couplage entre l'information véhiculée par les marchés et les capacités de traitement internes aux organisations économiques. Marché. Organisations économiques et politiques publiques sont indissociables dans le fonctionnement des économies concrètes,  
(Source: Dominique Plihon, *Alternatives économiques*. Mai 1992)

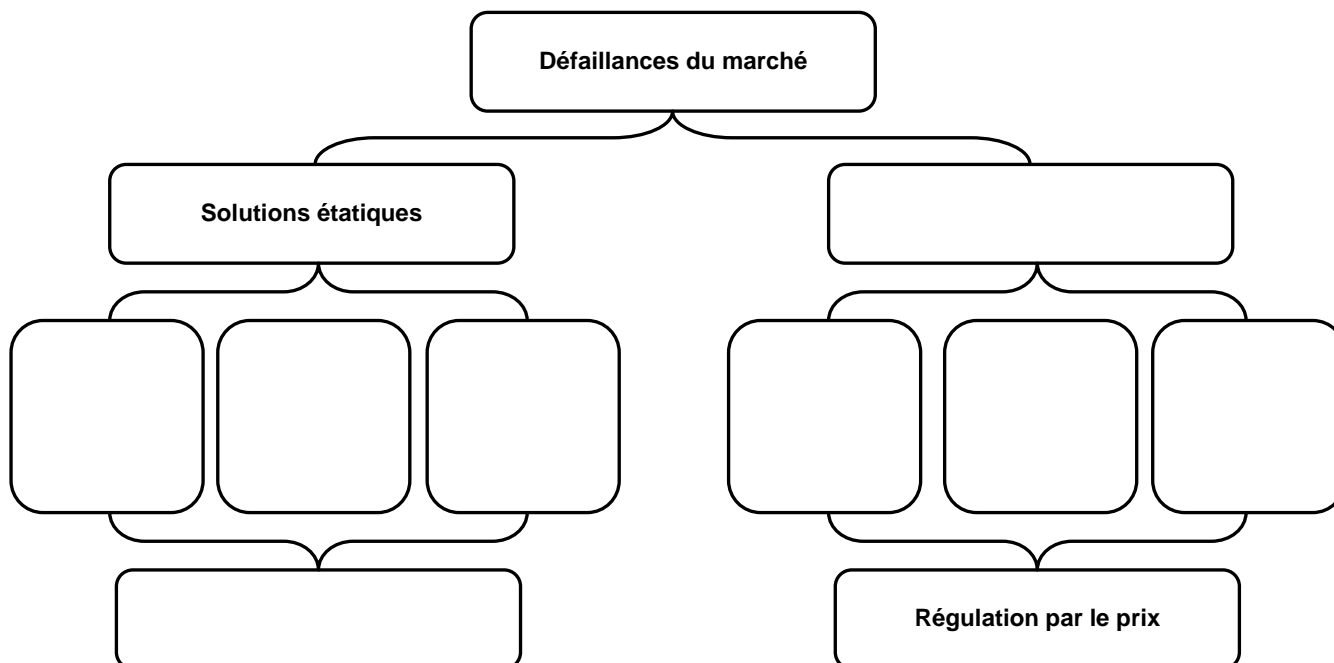
**Q1** – A partir du texte et du vocabulaire suivant, remplissez le texte à trous : vend, prise, incertitude, transparent, myope, prédictions, asymétriques, planifier, terme, leaders, autorégulation, parfaite, qualité, court, mimétique, transaction, future.

Une information.....est souvent impossible pour deux raisons :

- Le marché est.....ou aveugle à long terme. En effet, les prix de marché donnent une information sur la rentabilité d'un projet à.....terme. Mais, on ne sait pas quel sera le niveau des prix dans le futur. Cette.....sur la rentabilité future d'un projet, aggravée par le manque d'information sur les projets des autres agents économiques, paralyse la.....de décision des agents économiques et les conduit à des comportements.....  
Les acteurs ont tendance à faire confiance et imiter les.....d'opinion, ce qui les conduit à aggraver les tendances du marché à la hausse ou à la baisse à la suite de.....auto réalisatrices (si tout le monde pense que les prix vont baisser, tout le monde....., ce qui fait effectivement baisser les cours). Les marchés deviennent très volatils, instables, ce qui empêche l'.....de bien fonctionner (les « bulles spéculatives » sur les marchés financiers ou sur le marché des changes par exemple).
- De même, le marché n'est pas..... L'information peut y être..... Certains détiennent plus d'informations que d'autres (les « initiés »). Un patron qui embauche ne sait pas quelle sera l'efficacité réelle du salarié recruté. Un patient qui va voir un médecin ne connaît pas la qualité des soins... Face à cette incertitude, les acheteurs sont prêts à payer plus cher dans l'espoir de ne pas être trompés sur la.....de la prestation (la « sélection adverse »). La recherche de l'information a donc un coût (les « coûts de..... ») et nécessite la création d'un certain nombre d'organisations (laboratoires de test, système de cotations des risques, création de normes de qualité...).

C'est la raison pour laquelle il existe des marchés à.....sur lesquels on spéculé sur la valeur..... des biens ou des titres financiers (Marché à terme des matières premières, marchés à terme des produits financiers...). Le prix fixé sur ces marchés indique aux agents ce que devrait être le prix dans le futur, ce qui leur permettra de.....leurs investissements.

**Q2** – A partir des textes ci-dessus remplissez le schéma avec les termes suivants : taxes ou subventions, solutions libérales, régulation par l'impôt, création de marchés des externalités, planification publique à long terme, agences de notation et marchés à terme, financement public des biens collectifs, individualiser les biens collectifs.



## C – RAPPORTS MARCHANDS ET ORDRE SOCIAL

### a) – L'extension de la coordination par le marché

#### 1 – Économie de marché et société de marché

La maîtrise du système économique par le marché a des effets irrésistibles sur l'organisation toute entière de la société: elle signifie tout bonnement que la société est gérée en tant qu'auxiliaire du marché. Au lieu que l'économie soit encadrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encadrées dans le système économique. L'importance vitale du facteur économique pour l'existence de la société exclut tout autre résultat. Car, une fois que le système économique s'organise en institutions séparées, fondées sur des mobiles déterminés et confèrent un statut spécial, la société doit prendre une forme telle qu'elle permette à ce système de fonctionner suivant ses propres lois. C'est là le sens de l'assertion bien connue qui veut qu'une économie de marché ne puisse fonctionner que dans une société de marché. (Source : Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, Gallimard, 1944)

Q1 – Expliquez la phrase soulignée

.....  
.....  
.....

#### 2 – Le calcul coût-avantage au sein de la famille

Il semble aberrant que les individus ont des comportements égoïstes et maximisateurs lorsqu'ils décident de se marier, de faire des enfants, de les éduquer, etc. C'est pourtant ce que soutient avec talent et un brin de provocation le récent prix Nobel d'économie (1992), Gary Becker, dans sa *Théorie de la famille*. Cet économiste libéral, professeur à Chicago, affirme en effet que la famille est d'abord un "contrat" entre deux individus. La traditionnelle division des tâches - la femme au foyer, l'homme à l'usine ou au bureau - peut s'apparenter à un échange marchand où chacun se spécialise. Dans la mesure où les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler, avec des salaires qui approchent ceux des hommes, la division des tâches ne joue plus à plein. Et la tentation est grande pour les couples de se séparer au premier accroc. . .

De même, pour les enfants, Becker montre qu'autrefois les familles voulaient une nombreuse progéniture car les enfants étaient des investissements pour l'avenir: ils auraient plus tard à subvenir aux besoins de leurs vieux parents. Aujourd'hui, les enfants seraient plutôt des biens de consommation onéreux qui viendraient en concurrence avec d'autres consommations possibles (voyages, etc.). Ainsi s'explique en grande partie l'évolution des choix familiaux et la chute de la natalité dans les pays développés. Autrement dit, nos choix sentimentaux ou familiaux seraient déterminés par des contraintes et un calcul rationnel. Un tel modèle permet d'expliquer pourquoi le taux de fertilité est plus élevé dans les pays sous-développés, où les coûts d'éducation sont faibles et où les enfants travaillent dès leur plus jeune âge. Il permet de mettre en évidence une corrélation négative entre la valeur du temps de travail des femmes et le taux de fertilité.

Dans la même optique, la théorie de la famille explique le dicton *Qui se ressemble s'assemble*. En effet, les mariages s'effectuent sur un marché. Si ce marché est parfaitement concurrentiel, il fonctionne efficacement, et, à l'équilibre, chaque individu a trouvé son meilleur partenaire en ce sens qu'aucune paire d'individus ne peut améliorer sa situation en changeant de partenaire. Mais, pourquoi choisit-on plus souvent un ou une partenaire de même religion, de même origine sociale et de même niveau d'éducation ? Parce que, dit la théorie de Becker, la division du travail entre les deux sexes est d'autant plus efficace que les goûts et les pratiques domestiques sont proches, ce qui est le cas pour des conjoints de même milieu social...

(Source : Philippe Thureau Dangin, *Sciences humaines*, hors-série n° 3, nov.déc.1993)

Q1 – Quels phénomènes sociaux Gary Becker pense-t-il expliquer ?

- .....
- .....
- .....

Q2 – Comment les expliquent-ils ?

.....  
.....  
.....

#### 3 – Le corps est une marchandise

1 – Les pays anglo-saxons sont tentés par la perspective de la légalisation de la vente d'organes. Et une telle législation paraît hautement souhaitable à nombre de représentants des pays du tiers monde, qui ne voient pas au nom de quoi on interdirait aux pauvres de remédier à leur misère matérielle et d'assurer l'avenir de leurs enfants en vendant un rein ou un œil. Dès à présent, par exemple, un rein vendu 45 000 dollars aux États-Unis est acheté, par le truchement des petites annonces, 2 000 dollars à des vendeurs argentins. Pourquoi pas, estiment les auteurs d'inspiration libérale, si les contrats sont légaux et si les vendeurs et acheteurs sont clairement informés des implications de la transaction ?

(Source: J. T.Godbout, *L'Esprit du don*, La Découverte, 1992)

2 – Plus rien n'est à l'abri de la mondialisation, pas même le commerce d'organes. Et comme dans beaucoup de domaines, les Chinois sont en position de leaders, pour le meilleur et pour le pire. Le pire, c'est la vente d'organes prélevés sur des condamnés à mort fraîchement exécutés, pour des patients en attente de greffe. La Chine s'était clandestinement fait une spécialité de cette pratique jusqu'à ce que, fin novembre, un responsable du ministère de la santé chinois reconnaisse son existence. C'est d'ailleurs un commerce assez lucratif, puisque des patients fortunés sont prêts à payer plusieurs dizaines de milliers de dollars pour le rein ou le foie qui les sauvera. Un spécialiste chinois de la transplantation a déclaré que ses collègues chinois avaient greffé 8 102 reins, 3 741 foies et 80 cœurs en 2005. Mais, comme Pékin veut réduire le nombre de condamnés à mort, l'offre va se réduire. Le magazine *The Economist* a une solution pour les pénuries d'organes : légalisez le commerce des reins, proclame-t-il récemment dans un éditorial, et non seulement vous supprimerez les listes d'attente mais en plus vous éviterez un sordide marché noir aux conséquences parfois dramatiques, aussi bien pour le vendeur que pour l'acheteur. La preuve que ça marche ? L'Iran l'a fait.

(Source : Sylvie Kauffmann, *Le Monde* du 5 décembre 2006)

Q1 – Qu'illustrerent ces exemples ?

.....  
.....

Q2 – Qu'impliquent-ils ?

.....  
.....

## **b) – La persistance d'autres types de coordination**

### **1 – La coordination par les organisations**

Ronald Coase se demanda « Pourquoi une entreprise plutôt que rien » ? En effet, pourquoi pas des millions de travailleurs indépendants cherchant à vendre chacun quelque chose - du travail de telle qualification pour l'un, l'art de la plomberie ou de la connaissance du droit pour l'autre, etc. - et qui se mettraient d'accord sur le marché, le temps d'un contrat pour produire ceci ou cela, chacun reprenant ensuite ses billes ? L'idée choque, puisque ce n'est pas ainsi que fonctionne notre société. [...]

Ronald Coase résume ainsi la réponse: parce que les hommes sont opportunistes. Si l'un deux s'aperçoit que son apport est indispensable au fonctionnement de l'ensemble, il menacera de partir pour améliorer la part qu'il retire du contrat commun. Le malheur avec le contrat commercial, c'est qu'il est conclu pour une brève durée et que, lorsque ce n'est pas le cas, il peut être rompu. Avec le risque, pour l'une des parties, de se retrouver avec des investissements coûteux, consentis dans la perspective de la durée, et impossible à réutiliser ailleurs.

Pour s'assurer obéissance, fidélité et durée, rien de tel que la hiérarchie et la discipline, rien de tel que le salariat : l'un commande et l'autre obéit, ce qui assure la cohérence et, le plus souvent, la durée, car un salarié qui peut presque toujours être remplacé sans problème. L'entreprise, assurée de la durée, peut alors investir dans le durable, qu'il s'agisse de l'organisation, des équipements, des produits...et parfois des hommes. Le tout est plus que la somme des parties, l'entreprise est plus performante qu'une addition d'individus liés par contrat.

(Source : E comme entreprise, *Alternatives économiques*, hors-série no 33, juillet 1997)

### **2 – La coordination par les réseaux**

Une magistrate à la justice. Si Rachida Dati a obtenu ce ministère régalien, très prestigieux mais aussi très sensible, ce n'est pas seulement par la grâce d'un jeu de chaises musicales gouvernementales, c'est certainement en grande partie parce qu'elle est du sérail. Cette jeune femme, âgée aujourd'hui de 41 ans a fait son entrée sur la scène médiatique depuis qu'elle a intégré l'équipe de Nicolas Sarkozy en 2002. Elle fait incontestablement partie du premier cercle des fidèles du nouveau président de la République, même si elle a commencé à travailler avec lui assez récemment. Rachida Dati ne cache d'ailleurs pas son admiration pour Nicolas Sarkozy, ni son affection pour son épouse Cécilia. Celle-ci l'a aidé, explique-t-elle, à trouver sa place dans l'équipe de Nicolas Sarkozy. Les deux femmes se sont d'ailleurs donné une accolade très chaleureuse lors de la cérémonie d'investiture du président de la République, le 16 mai dernier.

Rachida Dati sait se rendre attachante et susciter de l'intérêt chez ses interlocuteurs. Il est vrai que son sourire déterminé et son regard noir perçant ne laissent pas indifférent. Mais il y a autre chose : elle a l'art de demander avec tant de conviction qu'on ne peut rien lui refuser. C'est ce qui lui a permis de capter l'attention de plusieurs personnalités politiques importantes qui l'ont successivement aidée et soutenue. A commencer par Albin Chalandon l'ancien ministre de la justice. C'est à lui que Rachida Dati a demandé de lui mettre le pied à l'étrier. Elle avait 21 ans et a réussi à se faire inviter à une réception à l'ambassade d'Algérie à Paris. Le ministre de la Justice était présent. Elle lui a demandé un rendez-vous. Il le lui a accordé et lui a permis d'obtenir un stage à la direction financière chez Elf. La carrière de Rachida Dati, qui n'avait alors en poche qu'un Deug d'économie de la faculté de Dijon, a débuté grâce à lui. Elle lui en sait gré puisqu'elle est venue en sa compagnie prendre ses fonctions au ministère de la Justice.

Ensuite, elle va enchaîner les rencontres. Celle de Jean-Luc Lagardère lui permet d'entrer à la direction des audits chez Matra communication et de se faire financer une nouvelle formation : un MBA (master of business administration). Elle intègre ensuite la Banque européenne de développement (BerD) à Londres, avant de rentrer en France pour occuper le poste de secrétaire générale du bureau d'études sur le développement urbain de la Lyonnaise des eaux. Et c'est à ce moment-là, qu'elle croise le chemin de Marceau Long et Simone Veil. Ce sont ces deux personnalités qui vont la convaincre de s'orienter vers le droit et d'entrer à l'école nationale de la magistrature.

Rachida Dati a su non seulement saisir toutes les opportunités mais aussi les créer. Car au départ, rien ne la prédestinait à évoluer dans les sphères du pouvoir. Elle est issue d'une famille modeste installée dans une petite ville de province, Chalon-sur-Saône. Son père est un immigré marocain d'abord maçon puis ouvrier. Sa mère était algérienne, ne travaillait pas, ne savait ni lire, ni écrire. Elle est aujourd'hui décédée. Rachida est la deuxième dans une famille de douze enfants, huit filles et quatre garçons. Est-ce parce que ses parents l'envoient faire sa scolarité dans une institution religieuse catholique, où elle côtoie les jeunes filles de la bourgeoisie locale, qu'elle commence à rêver d'une autre vie ? Cela joue certainement un peu.

(Source : Valérie Gas, <http://www.rfi.fr/actu/r/>, Article publié le 18 mai 2007)

### **3 – La coordination par le don**

1 – R. Titmuss va faire un travail d'enquêtes statistiques en comparant deux cas extrêmes : Les Etats-Unis où 1/3 du sang collecté est acheté, et le Royaume Uni où tout est gratuit. Il constate que le système américain est moins efficace (quantité insuffisante collectée et mauvaise utilisation des stocks surabondants) et le taux d'accidents post-transfusionnel plus important.

Par rapport au don le marché n'offre pas une solution valable pour la collecte du sang. Le don est donc, pour l'auteur, un mode d'échange qui existe parallèlement à la relation marchande et qui la complète.

(Source : Philippe Steiner, *La sociologie économique*, Paris, 1999, La Découverte coll. Repères, p.39)

2 – Dix huit types d'aides sont distingués en fonction de leur nature. Les soins aux personnes, l'accompagnement, les courses, le ménage, sont le plus souvent l'objet de flux à sens unique: on déclare en donner (surtout aux personnes seules et inactives) ou en recevoir (les femmes seules et les personnes âgées tout particulièrement). Les échanges réciproques sont plutôt ceux de gros travaux, de bricolage, de déménagement, de décoration, d'aide scolaire ou d'accompagnement en voiture. Ils sont plus fréquents en dehors de la famille et concernent plutôt de jeunes ménages, des couples avec enfants (d'un côté comme de l'autre de la relation), des membres des classes moyennes et supérieures des foyers disposant de revenus élevés. Prêts d'argent, soins aux animaux et aux plantes, couture, conserves ainsi que garde des enfants ont un caractère universel: tout type de relations, tout type de partenaires est susceptible de les donner, de les recevoir, de les échanger.

Les échanges avec la parenté sont plus nombreux que les échanges hors parenté. Les échanges avec la famille sont aussi moins sensibles aux divers facteurs de différenciation entre foyers (en particulier aux différences de revenu) que ne le sont les échanges hors de la famille.

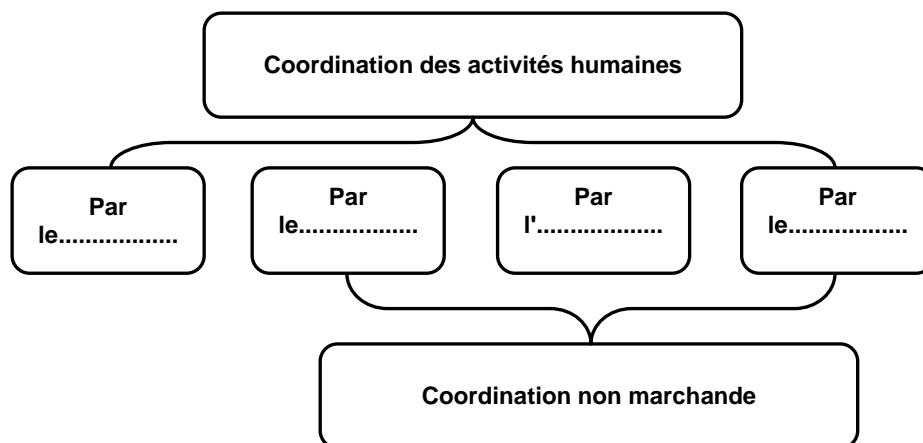
(Source : Alain Deguenne et Yannick Lemel, *Les réseaux de relations de la vie quotidienne, Données Sociales*, Insee 1999)

**Q1** – A partir des textes et du vocabulaire suivant, remplissez le texte à trous : *relations, don, acteurs, administrations, capital, altruiste, sentiments, réseaux, organisations, réciprocité, solidaire, liens, contrats, coordination*.

Il existe encore dans nos sociétés marchandes d'autres types de.....qui échappent à la logique du marché. Ils sont au nombre de trois :

- La coordination par les .....évite les incertitudes d'un marchait parfait qui supposerait une remise en cause journalière des contrats et des prix. Les entreprises signent donc des ..... à terme avec leurs fournisseurs ou leurs clients et des contrats à durée indéterminée avec leurs salariés afin de créer des relations stables qui leurs permettent d'investir à long terme. L'organisation des entreprises et des.....n'obéit donc pas aux lois du marché.
- La coordination par les .....utilise les liens familiaux, les liens amicaux, les liens professionnels et les liens politiques pour obtenir des biens, des services ou des emplois sans passer par le marché. Un réseau social est un ensemble d'..... sociaux tels que des individus ou des organisations sociales reliés entre eux par des .....créés lors des interactions sociales. La théorie des réseaux sociaux conçoit les .....sociales en termes de nœuds et de liens. Les nœuds sont habituellement les acteurs sociaux dans le réseau mais ils peuvent aussi représenter des institutions, et les liens sont les relations entre ces nœuds. Ainsi, un individu va pouvoir se constituer un..... social au cours de ses rencontres et il va l'utiliser pour essayer d'améliorer sa situation (Rachida Dati est un bon exemple de cette stratégie). Des réseaux sociaux peuvent être créés stratégiquement pour agrandir ou rendre plus efficient son propre réseau social. Ainsi, Il existe des applications internet aidant à se créer un cercle d'amis, à trouver des partenaires commerciaux, un emploi ou autres (les liens « *peer to peer* », *facebook*...).
- La coordination par le.....est fondée sur l'échange ..... Le comportement.....se substitue au comportement égoïste même si le don implique souvent le contre-don. La....., vécue comme une forme de justice, constitue une motivation puissante des actions individuelles. Les individus sont mus par leurs.....tout autant que par leurs intérêts matériels. Et ils sont souvent prêts à sacrifier ceux-ci à ceux-là. Les aides gratuites au sein du réseau familial sont un bon exemple de ces dons réciproques. Cette coordination est souvent plus efficace que la coordination du marché. C'est le cas dans les échanges de sang : le don du sang se révèle être plus efficace qu'un marché du sang dans lequel on rémunère les vendeurs.

**Q2** – A partir des textes ci-dessus remplissez le schéma suivant :



## **c) – L'extension du marché reste sous le contrôle du social et du politique**

### **1 – La société conteste le tout marchand**

1 – Aujourd'hui, l'industrie phonographique dénonce un nouveau péril mortel, le "piratage", c'est-à-dire la copie et l'échange de fichiers musicaux sans paiement des droits d'auteurs ni rétribution des éditeurs. Des dizaines de millions d'internautes puisent ainsi sans réserve à l'immense source gratuite du Réseau, au lieu d'acheter des CD audio, généralement vendus entre 15 et 20 euros. Aussi EMI a-t-il tenté de se "protéger". Une manière de verrouillage qui limite ou interdit la copie de CD audio sur ordinateur et qui provoque, accidentellement, des incompatibilités avec certains matériels de lecture - des autoradios, par exemple. Attaqué par l'UFC-Que choisir, EMI a été condamné, en France, à rembourser aux consommateurs les CD ainsi verrouillés, pour "vice caché". Une telle protection contre la copie surprend d'autant plus que les consommateurs acquittent une redevance sur les supports numériques vierges (dont les CD enregistrables) afin de rémunérer les auteurs.

En s'attaquant ainsi à ses propres clients, l'industrie du disque fait preuve d'une certaine amnésie. Le consommateur a en effet déjà accepté d'abandonner ses microsillons 78 tours pour les 33 et 45 tours. Il a adopté la cassette audio pour, finalement, tout remplacer par le CD. Chacune de ces mutations techniques a imposé un changement de matériel de lecture. Et le paiement de droits d'auteur, parfois déjà acquittés sur les supports précédents. Dans cette course sans fin à l'équipement, le consommateur s'est ensuite doté d'un ordinateur, d'un graveur de CD et d'une connexion à Internet. Il découvre alors un système d'une remarquable ingéniosité : le poste à poste (*peer to peer* en anglais, ou P2P), qui permet aux internautes d'échanger gratuitement, via le Réseau, différents fichiers, dont des morceaux de musique. Cette pratique conduit aujourd'hui des centaines de "pirates" devant la justice américaine. A leur décharge, certaines stratégies industrielles ne manquent pas de contradictions. Un groupe comme Sony, par exemple, vend à la fois des ordinateurs, des graveurs, des CD vierges et... des CD audio.

C'est l'impact financier supposé du "piratage" qui a mis le feu aux poudres. Le marché mondial du disque a régressé de 7 % en valeur en 2002. En France, le phénomène s'est produit avec retard. Après une chute de 6 % au quatrième trimestre 2002, les ventes de disques ont baissé de 7 % au premier trimestre 2003. Vendeurs de galettes depuis plus d'un demi-siècle, les éditeurs ont engrangé des profits considérables grâce au CD. Or le chiffre d'affaires d'EMI pour l'exercice qui s'achève le 31 mars 2003 affiche une baisse de 11 %. Le bilan annuel présente néanmoins un bénéfice opérationnel en hausse de 33 %.

(Source : Michel Alberganti et Stéphane Foucart, *Le Monde*, 24 septembre 2003)

**Q1 – Sur quels principes reposent les échanges entre internautes ?**

.....

**Q2 – Pourquoi est-ce contesté par l'industrie marchande ?**

.....

2 – Un exemple simple permet de comprendre le principe de fonctionnement d'un SEL (système d'échange local). Jean a une passion pour le vélo et aimerait faire poser des étagères chez lui. François a quelques capacités en menuiserie et voudrait faire réparer sa radio. Isabelle a de remarquables talents en électronique mais ne sait pas comment réparer son vélo. La solution que proposent les SEL est une somme d'échanges bilatéraux comptabilisés de telle sorte qu'il y ait compensation multilatérale des dettes de chacun. Ainsi Jean va réparer le vélo d'Isabelle; Isabelle la radio de François; François va poser les étagères de Jean. [...]

Ces principes de base sont complétés par un certain nombre de règles. Il y a d'abord des règles en matière de paiement des échanges (bons d'échange, cahier d'échange...). Le paiement des échanges se fait en outre dans les limites posées par l'association : limites du montant même de chaque échange, ou fourchette maximale du solde de chacun, en positif comme en négatif. Notons que d'un point de vue comptable, le solde global du SEL est nécessairement égal à zéro : chaque compte personnel est nécessairement compensé par un crédit sur un autre compte. Il y a ensuite les règles destinées à faciliter l'information et les contacts. Un catalogue est régulièrement édité qui reprend les offres et demandes de chacun. Une permanence et des "goûters" sont organisés afin de se donner des lieux et des cadres de rencontre dans lesquels des amitiés peuvent se nouer et des échanges s'engager. Échanger sans argent est peut-être la revendication de la spécificité la plus marquante des systèmes d'échange local.

(Source : J.Blanc, G.Malandrin et J.M.Servet, *Les systèmes d'échange local, Sciences Humaines*, n°93, Avril 1999)

**Q1 – A quel type d'échange correspond les systèmes d'échange local ?**

.....

**Q2 – Quels sont les objectifs de tels systèmes ?**

- .....
- .....
- .....

### **2 – Le marché est encadré dans le social et le politique**

1 – Pour rendre compte de l'évolution collective des goûts et analyser des phénomènes que certains sociologues mettent au premier plan, de mode ou de distinction principalement, il faut relâcher l'hypothèse admise jusqu'ici, à savoir que l'utilité d'un agent ne dépend que de ses propres consommations. La fonction d'utilité de chacun peut dépendre des consommations d'autres agents de l'économie (famille, voisins, groupe de référence ou population entière). Pour certains biens comme le téléphone, l'utilité croît directement avec l'effectif de foyers équipés pour de simples raisons techniques. Des phénomènes de mode peuvent s'y ajouter : il y a une désutilité spécifique à se passer des biens distingués par la "bonne" société comme étant "in". Inversement, l'utilité d'un bien peut décroître lorsque sa diffusion se banalise, il perd en effet tout pouvoir distinctif, tout effet de signe. Les normes informelles peuvent conduire à des transformations des besoins, des priorités ou du goût, par un processus de "contagion", de mise en harmonie plus ou moins rapide des goûts individuels. [...] Avec l'hypothèse retenue, la consommation agrégée pourra évoluer en fonction des changements dans les priorités, les contraintes, les goûts collectifs ou individuels. Une modification, au cours de la période considérée, de la structure de la population en faveur de certaines catégories ayant un mode de vie ou de consommation spécifique aura un

impact sur la consommation totale. Parmi les structures les plus susceptibles d'avoir une telle influence sur la consommation agrégée, on relèvera, d'une part, la structure de l'habitat (urbain / rural) et la structure familiale (personne seule / famille nombreuse), voire la structure de la participation à l'emploi (couple à deux actifs / à un actif) ou la structure sociale (cadres / ouvriers). "

(Source : Nicolas Herpin et Daniel Verger, *La consommation des Français, 2000*, Paris, La Découverte, tome 1, pp.31-35)

**Q1** – La consommation résulte-t-elle seulement d'un calcul utilitaire ?

.....

**Q2** – Quels processus sociaux agissent dans la consommation d'après les auteurs ?

- .....
- .....
- .....

**2** – L'argent donne-t-il le droit de posséder légitimement toute chose ? A *priori*, oui, lorsque l'on dispose de l'argent nécessaire à son achat. Cependant, il est des biens qui ne se marchandent pas, au même titre que les valeurs comme la justice ou la santé. Prenons le cas du don du sang. Si le sang était un bien comme les autres, il existerait un marché du sang avec un "prix d'équilibre" déterminé en fonction des besoins des hôpitaux et de l'offre de sang de la population. Mais une telle pratique est interdite par la loi, suivant un principe intangible: le corps humain est "sacré" et il ne peut être marchandé. De la même manière, les organes ne peuvent se vendre car ce serait les réduire à un bien comme les autres. Collectivement, la société ne peut admettre que tout puisse s'acheter, un peu comme si elle posait des barrières au delà desquelles certains comportements ne sont plus considérés comme humains au sens fort du terme.

Le cas des mères porteuses pose le même problème de la valeur monétaire de l'être humain. Peut-on accepter qu'un couple stérile paie une femme pour pouvoir adopter son enfant à la naissance ? Certaines mères ont mis en avant l'acte d'amour qu'un tel geste supposait : être mère porteuse pouvait s'interpréter comme un cadeau d'une femme à une autre pour lui donner ce qu'il y a de plus beau, un enfant. Mais le législateur n'a pas retenu cet argument, estimant qu'aux yeux de la société dans son ensemble on ne pouvait tolérer un acte qui risquait d'aboutir à la création d'un "marché de l'enfant". A l'inverse on accepte sans problème l'adoption, c'est-à-dire le don d'un enfant, par une famille à une autre famille, dans le cadre de l'anonymat.

(Source : Renaud Chartoire, *T'as pas 100 francs ? Petit traité sur l'argent*, Ed. Frasnél, 1999)

**Q1** – Tous les objets peuvent-ils devenir des marchandises ?

.....

**Q2** – Quels sont les institutions qui peuvent interdire cette marchandisation ?

- .....
- .....
- .....

